

Molchers. Le souverain pontife a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a dit qu'il avait le devoir de défendre les droits de l'Eglise et que tous les gouvernements feraient acte de sagesse en cessant de faire la guerre à l'Eglise et en s'efforçant de mettre son chef dans un véritable état d'indépendance.

*Le Canada-Français.* — La livraison de mars du *Canada-Français* vient de paraître ; elle contient plusieurs articles fort intéressants, excepté toutefois la nouvelle littéraire "Tite Poulette" de M. Geo. W. Cable. Remercions Dieu tous les jours de notre vie de n'être pas nés au temps et dans le pays des Vieux Créoles. Quelles gens ennuyeux ! s'il faut en juger par les histoires brumeuses de M. Cable. Nous n'avons pas connu ce monsieur, mais nous le soupçonnons d'avoir été sujet à des cauchemars fâcheux, surtout pour ses lecteurs.

## LE COMTE DE KAMOURASKA.

### II

1791-1841

SOMMAIRE : — Régime constitutionnel. — Cornwallis. — Premiers députés. — Nouvelle paroisse.

Depuis la cession définitive du Canada à l'Angleterre, le pays avait subi divers modes d'administration. Un conseil purement militaire, d'abord, puis un autre conseil plus ou moins incivil administrèrent le pays jusqu'en 1774. L'acte de Québec attaché à l'Angleterre par la crainte de voir le Canada lui échapper avec ses autres colonies d'Amérique, accorda au pays de plus grandes libertés, et institua un conseil législatif nommé par la couronne et composé d'anglais et d'un tiers de canadiens. Cette concession de l'Angleterre fut amplement récompensée par la fidélité des canadiens qui résistèrent aux tentatives de leurs voisins pour les entraîner dans leur révolte contre l'Angleterre.

Mais ce régime du conseil législatif ne satisfaisait personne, et les difficultés allant toujours croissant par suite de la rivalité des deux races, et de la conduite despotique de Haldimand, l'Angleterre se décida à accorder au Canada un gouvernement constitutionnel à peu près semblable à celui de la métropole, moins la responsabilité des conseillers exécutifs envers la chambre des députés.

En vertu de la charte constitutionnelle de 1791, le pays fut divisé en deux provinces, le Haut et le Bas-Canada. Le Bas-Canada à son tour fut partagé en quatre districts et en vingt-et-un comtés. Par une étrange anomalie on donna à ces comtés essentiellement canadiens, des noms anglais que les électeurs pouvaient à peine prononcer. C'est ainsi que le comté actuel de Kamouraska faisait partie du comté de Cornwallis : un beau comté vraiment, qui s'étendait depuis Sainte-Anne-de-Lapocatière jusqu'au Cap Chatte.

La population de cet immense collège électoral était d'environ 6800 âmes en 1799, et sur ce chiffre les trois paroisses de Sainte-Anne, de la Rivière-Ouelle et de Kamouraska figuraient pour 4881 âmes. Il n'y avait

qu'un bureau de votation (poll) dans tout le comté, il fallait aller à Kamouraska pour inscrire son vote. On comprend facilement d'après ces données que les députés de Cornwallis étaient de fait les députés du comté actuel de Kamouraska, vu la population plus dense de cette partie, et la plus grande facilité pour les électeurs d'aller donner leur vote.

Les premières élections eurent lieu au mois de juin 1792, et M. Pierre Louis Panet, avocat de Québec, et M. Jean Digé, de Sainte-Anne, croyons-nous, furent les heureux mortels élus pour représenter à l'Assemblée législative les intelligents électeurs de Cornwallis. Jusqu'en 1831 les comtés eurent deux représentants.

Dès la première séance du nouveau parlement, le choix du président de l'Assemblée mit en évidence l'antagonisme de deux races : MM. Dumière et de Bonne ayant proposé à ce poste M. Jean-Antoine Panet, l'un de députés de Québec, le parti anglais lui opposa successivement MM. Grant, McGill et Jordan. M. J.-A. Panet fut définitivement élu ; les seize anglais qui comptaient la députation et deux canadiens français votèrent contre lui, et l'un de ses misérables était Pierre-Louis Panet député de Cornwallis, propre frère de M. J.-A. Panet. Maître Pierre trahissant la confiance de ses électeurs, poussa encore plus loin le servilisme envers messieurs les Anglais : il prétendit que c'était une nécessité pour les Canadiens d'adopter la langue anglaise puisque c'était la langue de la métropole. Le mépris de ses concitoyens et une place de juge furent la récompense de cette inqualifiable conduite.

La discussion provoquée par le fanatisme anglais au sujet de la langue française donna aux nouveaux députés l'occasion de déployer une grande énergie et beaucoup d'habileté pour la défense de leur langue nationale. Leur arguments n'ont pas encore perdu leur valeur, on les a vus reparaître pour la plupart dans le débat récent sur le bill McCarthy.

M. Jean Digé ne prit aucune part à la discussion, mais il vota comme un honnête homme pour l'élection de M. J.-A. Panet et le maintien de la langue française comme langue parlementaire.

Aux élections générales de 1795, apparaissent deux nouveaux députés, MM. Paschal Sirois, de Kamouraska et Alexandre Meunier, de je ne sais quel endroit de Cornwallis.

A cette époque et jusqu'en 1831, les députés ne recevaient aucune indemnité parlementaire et servaient gratuitement leur pays. En 1831, ils se votèrent deux piastres par jour pendant la session, mais cette mesure ne passa sans réclamation. O Fabricius, que dirait ta grande âme si tu reparaissais aujourd'hui parmi nous !

Mais si les députés n'étaient pas payés, ils ne se piquaient pas non plus d'une grande assiduité aux séances ; c'est ainsi que le 21 février 1805 il n'y eut de présence que le président de la chambre et M. Dumont, et le 28 M. de Salaberry. Ce furent, dit-on, les séances les plus courtes et les moins orageuses de la session.

M. Paschal Sirois mourut en 1797 et fut remplacé par M. Paschal-Jacques Taché, notaire et seigneur de Kamouraska.